BPJEPS ASEC

Animateur Socio-Educatif ou Culturel

Contrat d'apprentissage

ARFASS BRETAGNE
Le CFA des métiers de l'accompagnement et du soin

Durée	Niveau	Lieu de formation	Rentrée
1 an	4 - BAC	Elven (56)	Septembre

Cours théoriques
env 19 semaines - 668,5 h

Le métier

L'**animateur socio-éducatif et culturel** conçoit, organise et anime des activités adaptées à **différents publics** (jeunes, adultes, personnes âgées) afin de favoriser **le lien social, l'expression et l'épanouissement** de chacun. Au quotidien, il **met en place des ateliers** (culturels, sportifs, éducatifs), **encadre des groupes** en toute sécurité, **accompagne les participants** dans leurs projets et **encourage leur participation**. Il travaille **en équipe**, développe des **partenariats locaux** et évalue les actions menées pour les adapter aux besoins. Acteur de terrain, il contribue à la **dynamique sociale et culturelle** des structures et des territoires.

Lieux de travail

- Associations d'éducation populaire
- Centres sociaux
- Secteur scolaire et périscolaire
- Maisons de quartier
- EHPAD
- Collectivités territoriales

La formation

4 blocs de compétences

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
- Organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Référentiel sur www.arfass.org

Les conditions d'accès

- Avoir **moins de 30** ans à la date de début de contrat (aucune limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés)
- Être titulaire d'un **diplôme de premiers secours** : SST, PSC1, ...
- Justifier d'une **expérience d'animateur** professionnel ou non professionnel de **200 h minimum**
  OU avoir l'**une des qualifications suivantes** : CQP Animateur Périscolaire, CPJEPS AAVQ, BPJEPS
- Formation accessible aux personnes **en situation de handicap**.

Comment entrer en apprentissage ?

- Se **pré-inscrire** sur www.arfass.org
- Etre admis à l'**entretien de sélection**
- Trouver **un employeur** - L'ARFASS peut vous aider dans vos démarches
- Contacter **le(la) chargé(e) de recrutement** de l'ARFASS (voir coordonnées au verso)
- Après validation de la pré-inscription, l'ARFASS contacte l'employeur et fournit une **fiche recrutement** à compléter
- A réception de ce document renseigné, **l'inscription est effective** (dans la limite des places disponibles)
- A la signature du contrat d'apprentissage, **l'inscription est définitive**

Notre partenaire pédagogique

BSA Formation
Métiers du Sport et de l'Animation

Le contrat d'apprentissage

Statut de l'apprenti
Les conditions de travail de l'apprenti sont **les mêmes** que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

Durée de la formation théorique
La durée de la formation théorique **ne peut être inférieure à 25 %** de la durée totale du contrat.

Période d'essai
La durée est de **45 jours**, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur.

Temps de travail
La durée de travail hebdomadaire est **celle qui s'applique dans l'entreprise**. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

Congés payés
Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : **5 semaines par an**.

Le maître d'apprentissage

Les conditions
Un maître d'apprentissage assure l'accompagnement de l'apprenti dans l'établissement.

Le maître d'apprentissage doit :
- Être **titulaire d'un diplôme supérieur ou égal au niveau 4 dans le champ de l'animation**

et/ou
- **Justifier d'au moins 3 ans en poste d'animateur**

Si les conditions si dessus ne sont pas réunies, possibilité de mettre en place un **co-tutorat** avec un animateur externe à la structure.

La formation de maître d'apprentissage
Le CFA de l'ARFASS propose une **formation de maître d'apprentissage**

Dates et lieux sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Formation MA

La rémunération de l'apprenti

La **rémunération** dépend :
- de **l'âge** de l'apprenti
- du **parcours précédent** de l'apprenti
- de la **branche professionnelle** de l'employeur
- de la **durée** du contrat

Code du travail	17 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	27 % SMIC	43 % SMIC	53 % SMIC *	100 % SMIC *

* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti

Les aides financières pour l'employeur

Pour le secteur privé
- **Prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCO**
  > Estimation financière sur demande
- **Réduction générale dégressive unique des cotisations (RGDU)**
- **Non prise en compte des apprentis dans le calcul de l'effectif de l'entreprise** (sauf pour le risque accident du travail / maladie professionnelle)
- **Aides financières**
  - **Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage**
    Versée par l'OPCO
    Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO
  - **Aide de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti**
    > 5 000€ pour les entreprises de moins de 250 salariés
    > 2 000€ pour les entreprises de plus de 250 salariés (sous conditions)
    > ou 6 000€ si l'apprenti est en situation de handicap
    Conditions sur www.travail.gouv.fr

Pour le secteur public
Estimation financière du coût pédagogique sur demande
- **Exonération des cotisations patronales et salariales de Sécurité Sociale**
- **Aides financières**
  > Fonction Publique Territoriale : infos auprès du CNFPT
  > Fonction Publique Hospitalière : infos auprès de l'ANFH

Conditions sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Les aides financières

Réalisation CFA de l'ARFASS
Octobre 2026 - Document non contractuel

Votre contact

Elodie BLSTYAK

e.blstyak@arfass.org
07 43 15 23 31

www.arfass.org